

GAZETTE PLUS

(complément à la gazette municipale annuelle de Saint-André-de-Valborgne)



Lectrices, lecteurs,

Nous avons demandé à notre maire, au mois d'août 2016, de nous accorder un espace d'expression dans la gazette municipale afin de donner aux habitants des informations utiles et claires sur les comptes de notre village.

En effet, la gazette municipale est un bulletin d'information générale qui porte sur les réalisations et la gestion du conseil municipal – dont nous faisons partie, de ce fait il n'est pas conçu pour être réservé à la majorité municipale mais au conseil municipal entier. Ainsi il nous semblait que, dans notre petite commune, les élus minoritaires pouvaient y inscrire des informations à l'attention des habitants, de même que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. » (article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales)

Nous avons laissé à notre maire le pouvoir de choisir la taille de l'espace qu'il réservait à notre expression. Ce dernier l'a réduit à... néant puisqu'il a tout bonnement refusé de nous accorder un quelconque espace.

Ainsi nous publions cette **GAZETTE PLUS**, conçue pour être un **complément à la gazette municipale annuelle**. Nous espérons que la majorité municipale nous permettra d'écrire à ses côtés l'année prochaine.

Rédigé et imprimé par Isabelle, Camille et Claude (décembre 2016)

D'où provient et comment est dépensé l'argent de notre commune ?

○ La composition d'un budget communal

Le budget d'une commune est composé de 2 parties : le fonctionnement et l'investissement. Ce document explique le budget de fonctionnement, qui se compose de recettes et de dépenses.

Les recettes proviennent des impôts locaux (taxes d'habitation, foncière...), des dotations de l'État (argent reversé par l'État à la commune en fonction de plusieurs critères : zone rurale, nombre d'habitants...), des revenus divers (location de bâtiments communaux...) et les emprunts auprès des banques.

Les dépenses servent à financer les besoins d'une commune au quotidien (fonctionnement des bâtiments communaux et entretien des voies communales, salaires et cotisations des employés, subventions aux associations, indemnités des élus...).

○ La réalisation du budget de notre commune pour l'année 2015

Les recettes s'élevaient à 685 000 €, contre 661 000 € en 2014 et 601 000 € en 2010. 75 % de ces recettes sont issues des impôts locaux (38 %) et des dotations de l'État (37 %).

Les dépenses s'élevaient à 592 000 €, contre 521 000 € en 2014 et 480 000 € en 2010. 43 % de ces dépenses servent à financer les charges de personnel (salaires et cotisations des employés communaux) et 48 % à financer les charges à caractère général (entretien des routes et chemins (21%), eau, électricité, chauffage de la mairie, de l'école, etc (12%), assurances (10%), fêtes et cérémonies (8%)).

○ Le comparatif des principales recettes et dépenses avec d'autres communes

Pour l'année 2015	Saint-André-de-Valborgne (438 hab.)	Notre-Dame-de-la-Rouvière (454 hab.)	Thoiras (450 hab.)
Recettes			
Impôts locaux	259 000 € (591 € par hab.)	118 000 € (260 € par hab.)	105 000 € (256 € par hab.)
Dotations de l'Etat	252 000 € (575 € par hab.)	157 000 € (346 € par hab.)	92 000 € (204 € par hab.)
Dépenses			
Charges de personnel	255 000 € (582 € par hab.)	210 000 € (463 € par hab.)	180 000 € (400 € par hab.)
Charges à caractère général	284 000 € (648 € par hab.)	171 000 € (377 € par hab.)	71 000 € (158 € par hab.)

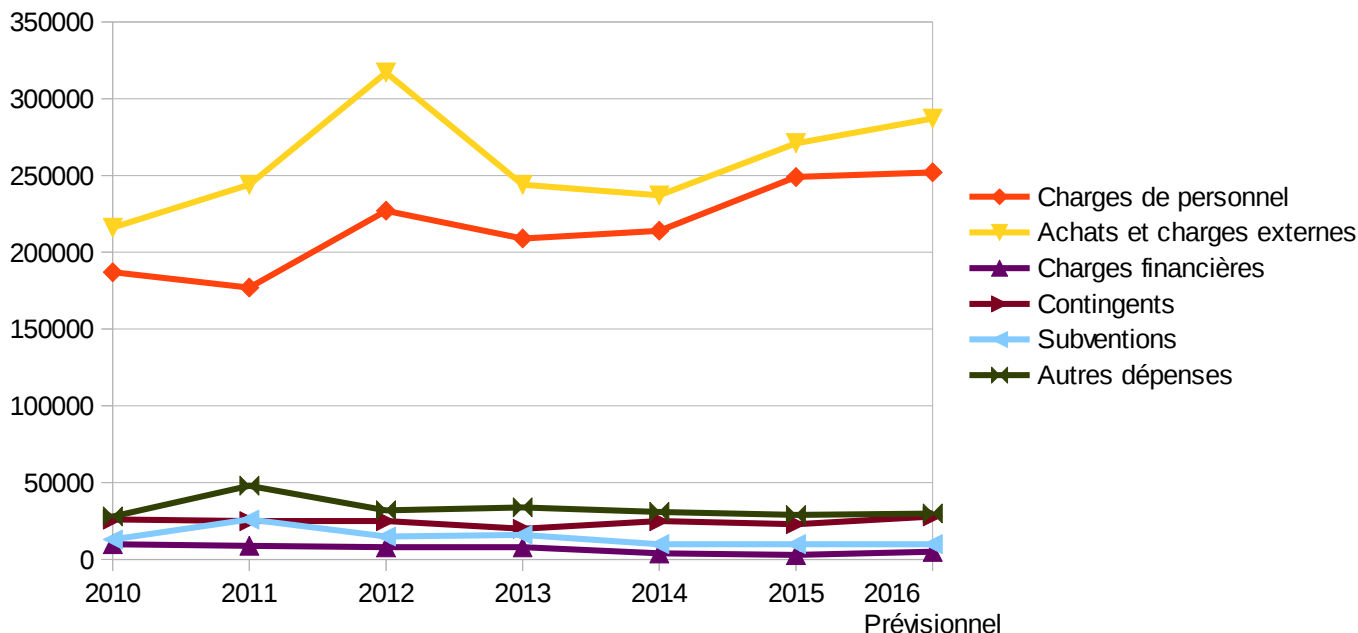
○ Le comparatif des taux d'imposition pour ces mêmes communes

Les contribuables de Saint-André-de-Valborgne paient plus d'impôts locaux avec moins de revenus : les revenus moyens d'un foyer à Saint-André-de-Valborgne s'élèvent à 17 400 € par an (contre 18 100 € à Notre-Dame-de-la-Rouvière et 18 400 € à Thoiras).

Pour l'année 2015	Saint-André-de-Valborgne (438 hab.)	Notre-Dame-de-la-Rouvière (454 hab.)	Thoiras (450 hab.)
Taxe d'habitation	18,89 % (320 € par hab.)	17,40 % (225 € par hab.)	10,50 % (129 € par hab.)
Taxe foncière bâtie	18,26 % (203 € par hab.)	13,43 % (101 € par hab.)	10,80 % (91 € par hab.)
Taxe foncière non-bâtie	73,33 % (25 € par hab.)	70,25 % (11 € par hab.)	34,65 % (13 € par hab.)

○ **Les comptes de notre commune entre 2010 et 2015, ainsi que le prévisionnel 2016**

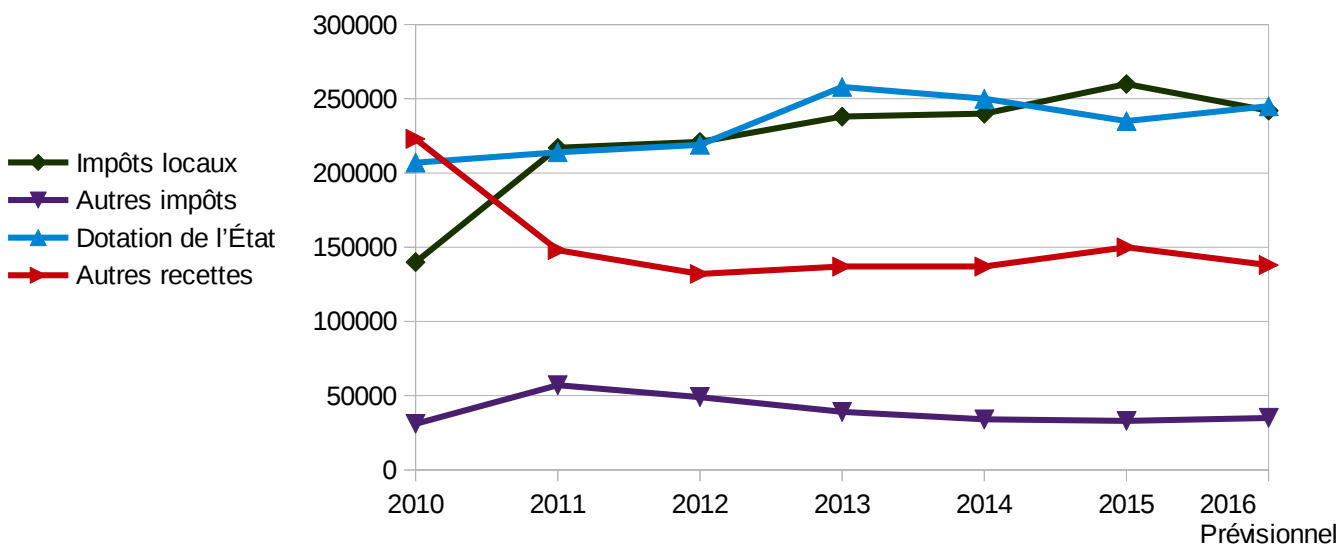
Evolution des dépenses entre 2010 et 2015
(prévisionnel 2016)



└ Nous pouvons constater que les dépenses (charges de personnel et achats, charges externes) sont en constante augmentation depuis 2010, avec un pic important en 2012.

└ Les prévisions pour 2016 vont dans le même sens, malgré le nombre de salariés en diminution sur la commune, du fait du choix de ne pas remplacer le personnel parti.

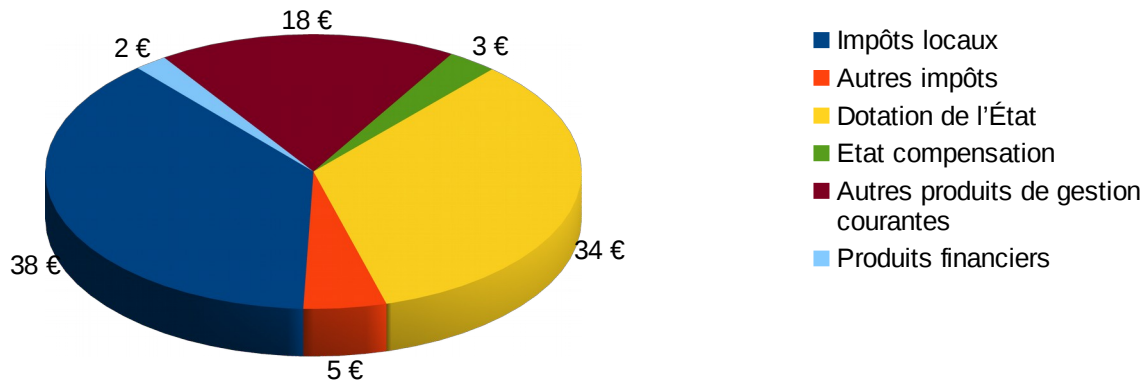
Evolution des recettes entre 2010 et 2015
(prévisionnel 2016)



└ Les dotations de l'État diminuent régulièrement depuis 2013, malgré une prévision à la hausse en 2016 (le compte administratif 2016 le dira). Et, à l'inverse, les impôts locaux augmentent, pour se retrouver en 2015 pour la première année plus importants que les dotations de l'État.

└ Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2016 en raison de leur très fort taux actuel, la diminution du nombre d'habitants sur le village et donc de contribuables pour cette année ainsi que la non-augmentation des revenus et pensions de retraite.

Répartition des recettes de fonctionnement 2015 pour 100 €



Impôts locaux : les 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, entreprises)

Autres impôts : taxes additionnelles droits de mutation (taxe sur une transaction immobilière...)

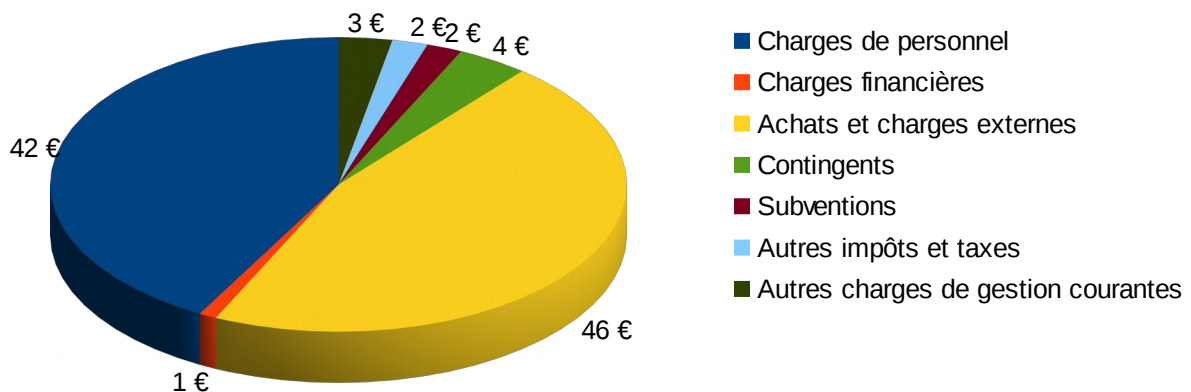
Dotations de l'état : dotations de l'état (forfaitaire, de solidarité rurale, de péréquation)

Etat compensation : compensation exonération taxes foncière, habitation, cotisation foncière des entreprises...

Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, redevances funéraires...

Produits financiers : intérêts, dividendes...

Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 pour 100 €



Charges de personnel : salaires et charges sociales du personnel communal

Charges financières : intérêts d'emprunts

Achats et charges externes : fournitures (EDF...), combustibles, entretien matériel, fêtes et cérémonies...

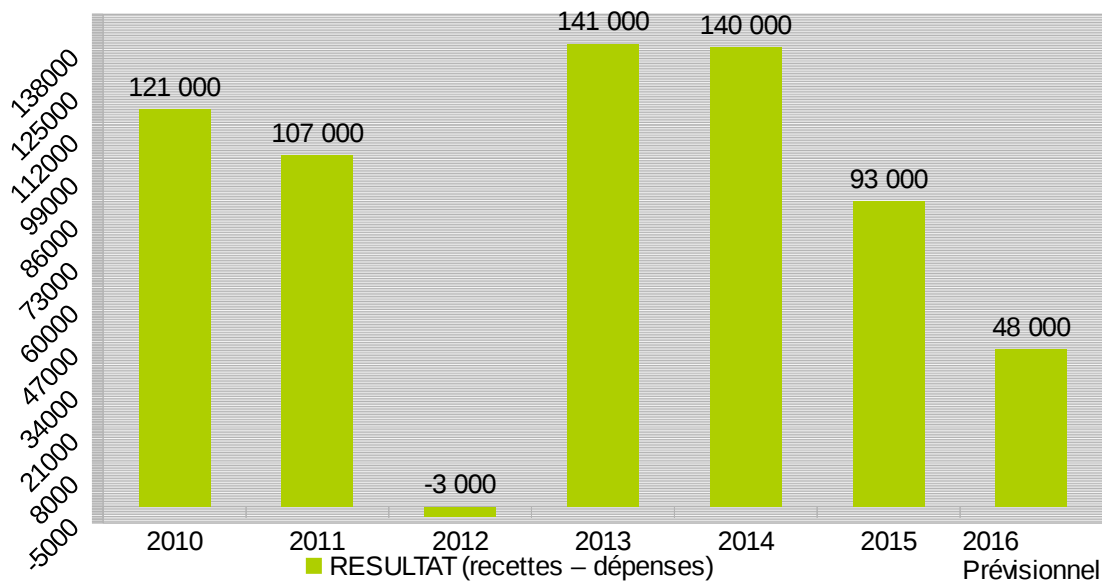
Contingents : versements obligatoires à d'autres organismes (service incendie et SIRP)

Subventions : organismes publics ou associations locales

Autres impôts et taxes : administration des impôts

Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, missions et formation des élus

Evolution du résultat entre 2010 et 2015
(prévisionnel 2016)



└ Le résultat comptable (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses) permet de constater que la commune fait des bénéfices chaque année – mais en nette diminution depuis 2014, avec même un déficit de 3 000 € en 2012 qui s'explique par une augmentation très importante des dépenses et des recettes constantes aux années précédentes.

└ Les prévisions 2016 montrent que le bénéfice est en baisse, s'expliquant par une augmentation des dépenses toujours aussi significative et des recettes en diminution.

TROP DE DEPENSES PUBLIQUES, C'EST TROP D'IMPÔTS !

***L'augmentation des dépenses entraîne l'augmentation de nos impôts locaux.
Nous pouvons faire le choix de diminuer les dépenses afin de maîtriser le budget.***

Réunissons-nous afin de discuter de notre argent

***le vendredi 20 janvier 2017 à 18h
à la salle polyvalente, suivi d'un repas partagé***

EN PLUS : CONFÉRENCE ET FORMATION

Afin de créer une dynamique et de travailler ensemble sur l'avenir de notre commune, nous avons invité Tristan Rechid (membre du Conseil des Sages à la mairie de Saillans, dans la Drôme, et agréé pour la formation des élus) pour :

↳ une **conférence** sur l'expérience de démocratie locale de la commune de Saillans

le **vendredi 3 mars 2017 à 20h30**

à la salle polyvalente communale
ouverte à tous, prix libre

↳ une **formation** à l'animation de la démocratie locale

les **samedi 4 et dimanche 5 mars 2017 de 9h à 12h et de 14h à 18h**

à la salle polyvalente communale

12 places maximum, prix libre

inscriptions : > par téléphone au 06 33 85 28 66 (Isabelle) ou 06 33 41 45 95 (Camille)
> ou par mail à democratie-saintandrevalborgne@outlook.fr

La formation repose sur deux axes fondamentaux :

1. La dimension de la participation des habitants : pourquoi et comment faire participer les habitants, comment prendre en compte les savoirs des habitants, la place de l'élu/représentant, la posture et les compétences attendues de l'animateur
2. La dimension de la collégialité : les enjeux de la gouvernance partagée, les formes d'organisation et de coopération, découvrir et de s'appropriier des modes de fonctionnement, comment décider collectivement?

Cette formation se veut pragmatique et concrète. Elle s'applique à elle-même les outils ainsi que les méthodes qu'elle propose et offre aux participants un terrain d'expérimentation sécurisé. Une part essentielle est laissée à la mise en situation réelle durant la formation, l'échange de pratiques et l'analyse de notre contexte local (obstacles, avantages, mise en oeuvre).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.